

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUVRANT DROIT

Nom Prénom SLV.....
 NIA.....
 Téléphone..... Portable

Email

Actif Inactif

Famille monoparentale/personne seule/veuf(ve)
 Marié(e)/pacsé(e)/en couple
 Allergie/situation de handicap/Autre.....

ACTIVITÉ

SEJOUR VENISE
DU 08/04 AU 12/04/2024

Date de forclusion : **23/01/2024**

PARTICIPANTS

Nom et Prénom de tous les participants	Ext	Date de naissance				Participation financière
		jour	mois	an	âge	
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
TOTAL						

Demande jumelée avec.....

Chambre particulière avec supplément de 225€ (sous condition de disponibilité au moment de l'affectation).

ATTENTION : Rendez-vous directement à l'aéroport.

Afin d'adapter au mieux le séjour avez-vous un handicap à nous signaler :



Bulletin et règlement à retourner à votre SLV Chèque à l'ordre de la CMCAS du Val d'Oise Règlement possible en 3 x sans frais

- 1^{er} chèque de..... € encaissement au moment de l'affectation le 26/01/2024.
- 2^{ème} chèque..... € encaissement le 29/02/2024.
- 3^{ème} chèque de solde€ encaissement le 29/03/2024.

Conditions générales 



Droit à l'image : toute participation à une activité avec la CMCAS du Val d'Oise peut vous amener à être pris en photo. Si vous ne le souhaitez pas, merci de vous retirer de la prise de vue lors du cliché. Les photos pourront être utilisées sur le site internet ou dans toute autre publication de la CMCAS.

Conditions Particulières

Séjour Etranger

VENISE du 8 au 12 avril 2024

- Toute annulation avant la date de forclusion de l'activité n'entraîne aucune retenue financière, ni mention sur l'historique du bénéficiaire.
- Pour toute annulation entre le 25/01/24 et le 25/02/24, 150€ de frais de dossier par participant seront conservés et cela quel que soit le motif.
- Pour toute annulation à partir du 26/02/24, le montant total du séjour sera conservé, sauf pour les motifs suivants sur justificatif : Maladie grave, accident ou décès d'un participant ou d'un membre de votre famille. Toutefois, 150 € de frais de dossier par participant seront conservés dans tous les cas.
- Vous vous engagez à être en conformité avec les mesures sanitaires (Covid et vaccinations éventuelles) exigées par la France et le pays de destination au moment du départ, sans quoi, la Cmcas 95 ne pourra être tenue pour responsable et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.
- Lors de votre inscription ou au plus tard à J-1 de la date de forclusion, vous devrez :
 - Joindre une copie de votre passeport ou carte d'identité en cours de validité pour chaque participant.
 - Pour les ressortissants étrangers (hors Union Européenne) vous devez impérativement fournir votre passeport en cours de validité valable 6 mois après la date de fin de séjour ainsi que votre titre de séjour.En complément, vous devez vous rapprocher de votre ambassade pour obtenir les autorisations et/ou visa nécessaire(s) à votre voyage.

**Tout dossier incomplet sera retourné auprès de votre SLV
et ne sera pas pris en compte.**

**Tout dossier ne respectant ces conditions sera annulé automatiquement à J+1
de la date de forclusion.**

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :